

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CE25

AMENDEMENT

présenté par
M. Daubié, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« à titre expérimental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.